

---

## Jean Paul Marat, Député de Paris à la Convention Nationale. Assassiné le 14 juillet 1793.

**Numéro d'inventaire** : 1979.26895

**Auteur(s)** : Jean Duplessi-Bertaux  
Levachez

**Type de document** : image imprimée

**Période de création** : 4e quart 18e siècle

**Date de création** : 1798 (vers)

**Description** : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette rognée des rousseurs ruban adhésif au dos de la feuille traces de colle bord supérieur

**Mesures** : hauteur : 438 mm ; largeur : 286 mm

**Notes** : Portrait en buste de profil, visage de 3/4 dr. de Jean Paul Marat, (1743-1793), député de Paris à la Convention Nationale. Assassiné le 14 juillet 1793. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief représentant Marat porté en triomphe, après avoir été acquitté par le Tribunal Révolutionnaire. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à dr. : "Le vachez sculp." au-dessous du tr. c. : "Duplessis Bertaux inv. & del. - L'An 6 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 334

**Mots-clés** : Histoire et mythologie

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français  
ill.



JEAN PAUL MARAT,  
DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION NATIONALE,  
Assassiné le 14 Juillet 1793.

*Marat ! quel nom, quel homme... ou plutôt quel monstre ! que l'affligeant souvenir rappelle cet être féroce, aussi comme une écume malfaisante, par le volcan de la révolution, et que la démenace ou la fureur pouvoient seuls tirer de l'obscurité à la quelle la nature l'avoit condamné. Mais puisque les pages de l'histoire doivent être souillées du nom de Marat, nous devons tracer le portrait de ce phénomène du crime. C'étoit un homme qui n'avoit pas cinq pieds de haut, il joignoit, aux formes extérieures les plus hideuses, les inclinaisons les plus basses et les plus crispulées, l'astuce d'un intrigant, l'imagination exaltée d'un frénélique, et l'ame vile d'un scélérat. Né dans le Comté de Neuchâtel en Suisse, il vint à Paris pour subvenir à son indigence. Il faisoit le métier de charlatan. La fiction Orléaniste avoit besoin d'un être de cette espèce. Marat étoit à vendre, on l'acheta. Ceux qui ont lu son journal sanguinaire intitulé l'Ami du peuple, savent qu'il n'empruntoit quelque auteur, que des idées atroces qu'il y répandoit, en disant tantôt qu'il falloit abattre deux cents mille têtes, tantôt qu'il falloit au Dictateur, il sût le propagateur de ces boucheries d'hommes, qu'on a ou s'ennoie dans la plupart de nos villes. Il présida aux massacres des 2 et 3 septembre 1792. La Convention l'avoit décrété d'accusation; mais il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire, et ramené en triomphe par ses satellites, au sein de l'Assemblée Nationale; il étoit presque étouffé sous le poids des couronnes civiques. Sa vengeance organisa la malheureuse journée du 31 mai. Qui sait jusqu'où se seroit portée la soif du sang dont il étoit dévoré ? mais une héroïne (Charlotte Corday) détacha la tête de ce monstre, en le poignardant dans son bain le 14 juillet 1793.*

*On lui décerna les honneurs de l'épithéose. Mais enfin sa gloire usurpée disparut, quand l'opinion des hommes de bien eut repris le dessus. Ses images, son tombeau, ses trophées devinrent l'objet de l'horreur et de l'exécration générales. Un décret avoit fait transporter son corps au Panthéon; un autre décret l'en chassa; et ses restes gangrénés de pourriture, furent jetés dans l'égoût Montmartre.*

\* Marat porté en triomphe, après avoir été acquitté par le Tribunal Révolutionnaire.

